



COMMUNE DE VIAM CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 JUILLET A 20H00

Présents : SENEJOUX Philippe, PIGEROL Valérie, BOURDARIAS Jean-Marc, MENAGER David, FOURGNAUD Claudine, JARGOT Christophe

Excusée : BEZEAUD Annie (donne pouvoir à PIGEROL Valérie)

Secrétaire de séance : FOURGNAUD Claudine

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 juin 2020

Abstention : 0, *Contre* : 0, *Pour* : 7

Election du délégué et des suppléants pour les élections sénatoriales

Election du délégué titulaire

<i>Nombre de votants</i>	7
<i>Nombre de suffrages nuls</i>	0
<i>Nombre de suffrages blancs</i>	0
<i>Nombre de suffrages exprimés</i>	7

Candidats	Suffrages
SENEJOUX Philippe	7

Election des trois délégués suppléants

<i>Nombre de votants</i>	7
<i>Nombre de suffrages nuls</i>	0
<i>Nombre de suffrages blancs</i>	0
<i>Nombre de suffrages exprimés</i>	7

Candidats	Suffrages
BEZEAUD Annie	7
FOURGNAUD Claudine	7
JARGOT Christophe	7

Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Délégué titulaire	BOURDARIAS Jean-Marc
Délégué suppléant	JARGOT Christophe

Abstention : 1, *Contre* : 0, *Pour* : 6

(A 20h40, David MENAGER quitte la séance pour porter le procès-verbal de l'élection des délégués aux élections sénatoriales à la gendarmerie de Meymac avant 21h00, dernier délai)

Point sur les travaux de l'auberge

Philippe SENEJOUX fait le compte-rendu de la réunion avec Mme VALLET pour les travaux de l'auberge.

Etat des financements et des demandes de subventions à ce jour :

- Contrat de ruralité (à travers le PETR) : 18 000 €
- DETR : 26 250 € à voir en septembre
- DSIL : le dossier n'est pas compatible avec le contrat de ruralité
- Il est possible de revoir les demandes de financement par le département. Une augmentation des dotations devrait avoir lieu en septembre. Un nouveau contrat département-communes doit démarrer en 2021 pour deux ans ; il pourrait être plus favorable.
- Une demande d'aide à la région est encore recevable
- Pour rappel, les aides publiques ne doivent pas dépasser 80% du financement pour le projet.

Enfin, un effort fiscal est demandé pour se rapprocher de la moyenne des communes qui ont un taux de fiscalisation à 0,97, lorsqu'à Viam notre taux est de 0,87.

Ces nombreux éléments qui retardent le projet de rénovation de l'auberge et l'incertitude face à l'obtention des aides ont fait naître une vive discussion sur la faisabilité du projet.

Christophe JARGOT a fait part de son inquiétude et pense qu'on peut revoir le projet en demandant au porteur de projet, dans le cas où il tient toujours à prendre la responsabilité de la location de l'auberge, de le faire dans les conditions actuelles, pour 16 couverts et de voir si elle couvre ses besoins de cette façon. Il lui semble inutile d'entreprendre des travaux pour augmenter la capacité de l'auberge, si les 16 couverts autorisés ne sont pas atteints régulièrement.

Une nouvelle réunion informelle sur ce sujet s'impose, puis le porteur de projet sera convoqué pour lui présenter les conclusions. Il est suggéré d'attendre un délai d'un an pour voir si les résultats sont positifs avant d'effectuer les travaux sur le site de l'auberge et de la terrasse. L'intérêt de ce plan est de pouvoir ouvrir le plus tôt possible afin de ne pas laisser s'installer une désaffectation des visiteurs pour Viam.

D'autre part, la salle polyvalente (ancien site de Voilco) doit également être améliorée et un financement serait là aussi nécessaire. D'autant plus que le bon fonctionnement de la salle polyvalente apporterait une clientèle pour l'auberge. La réflexion va donc se porter sur un concept d'ensemble : salle polyvalente « Le Lac », gîtes et auberge.

Tarifs location des gîtes

A partir du 1^{er} janvier 2021, les tarifs appliqués seront les suivants :

	La Forge 3/5 places	La Poste 4/6 places	Le Lac 6/8 places
Basse saison	240 €	260 €	280 €
Haute saison	340 €	370 €	400 €
2 nuits	150 €	160 €	170 €
3 nuits	170 €	190 €	210 €
Electricité	0,18 €/kwh (8kwh offerts par nuitée)		
Caution	250 €		
Caution avec animal	350 €		
Animal après accord	20 € par semaine		
Forfait ménage	40 €		
Draps et linge de toilette non fournis			

Les gîtes seront ouverts du 31 mars au 1^{er} novembre.

Les locations pour une seule nuitée ne seront plus acceptées.

Abstention : 0, Contre : 0, Pour : 7

La séance est levée à 23h00.

La secrétaire de séance, Claudine FOURGNAUD